

Stationnement et espace public apaisés avec la Lapi

À partir du 1er juillet 2024, la Ville de Gentilly renforce son action en faveur d'un cadre de vie apaisé, avec la mise en service de la lecture automatisée de plaques d'immatriculation (Lapi) dans les rues de la ville.

Dans un souci d'amélioration constante du cadre de vie de ses concitoyens, la Ville met en œuvre différentes mesures, parmi lesquelles figure la lecture automatisée des plaques d'immatriculation (Lapi), un système innovant de contrôle du stationnement payant sur voirie. Ce dispositif, intégré à une stratégie globale de prévention, vise un usage de la ville plus apaisé et mieux partagé par une **meilleure gestion du stationnement**.

Un meilleur partage du stationnement

Face à la pression croissante sur le stationnement, accentuée cet été par les JOP de Paris 2024, la municipalité opte pour une **approche proactive**. Les patrouilles régulières de la voiture Lapi favoriseront une meilleure rotation des véhicules sur les places de stationnement, garantissant ainsi une disponibilité accrue pour tous les usagers.

Plus de prévention et de médiation sur le terrain

La mise en place du système Lapi ne se limite pas à un simple contrôle, elle s'inscrit dans une démarche plus large visant à améliorer la vie quotidienne des habitant·es. En libérant les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) des tâches de contrôle, ceux-ci pourront se concentrer sur des **missions de proximité, de médiation et de sécurité**, favorisant ainsi un environnement favorable aux échanges et à la convivialité dans les quartiers.

Des commerces et des services publics plus accessibles

La Lapi permettra de dissuader le stationnement prolongé et abusif, contribuant ainsi à prévenir la présence de voitures « ventouses » qui contribuent à congestionner la ville. Ce choix vise à **garantir un accès équitable aux places de stationnement**, et par conséquent, aux services publics et zones commerçantes, **favorisant la vitalité économique** de ces dernières.

Une solution simple et pratique existe depuis plusieurs années pour les usagers réguliers de la ville. L'abonnement, mensuel ou annuel, c'est la tranquillité assurée ! Il est vivement conseillé aux habitant·es de souscrire à un abonnement mensuel ou annuel, une solution pratique qui garantit leur tranquillité.

Cet article est tiré du [Vivre à Gentilly n°301](#) paru en début mai 2024.

Saemes Stationnement

7, avenue Jean Jaurès
94250 Gentilly
France

[01 45 47 42 86](tel:0145474286)

Lire aussi

[Retrouvez toutes les informations sur le stationnement ici.](#)

rgba(255,255,255,1)
Publié le 14 mai 2024